

## DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usages conditionnels relativement aux activités prévues pour les périodes estivales 2019 à 2021 au 2345, rue Jarry Est.

Les usages demandés sont les suivants :

- activité pédagogique (extérieur d'un bâtiment);
- fête populaire (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- projection cinématographique et multimédia (extérieur d'un bâtiment);
- restaurant, comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment);

en vertu des articles 20 à 22 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA 18-14001). Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de ces usages, celles-ci pouvant porter notamment sur la période autorisée ainsi que sur la remise en état des lieux.

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles d'ouverture.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 4 juin 2019, à 18 h 30, à la salle du Centre Lasallien Saint-Michel située au 3001, rue Louvain Est.**

Fait à Montréal le 16 mai 2019

La secrétaire d'arrondissement  
**Lyne Deslauriers**